

40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0412.124.393	P.	U.	D.	C 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

DENOMINATION: **FOUNTAIN**

Forme juridique: **SA**

Adresse: **Avenue de l'Artisanat**

N°: **17**

Code postal: **1420**

Commune: **Braine-l'Alleud**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Nivelles**

Adresse Internet *:

Numéro d'entreprise

0412.124.393

DATE **31/01/2012** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du

27/05/2013

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

1/01/2012

au

31/12/2012

Exercice précédent du

1/01/2011

au

31/12/2011

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas**** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

AT INFINITUM SA 0465.054.622

Fazantenlaan 17 , 8790 Waregem, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 29/05/2012- 30/05/2016

Représenté par

Duffelleer Dimitri

Fazantenlaan 17 , 8790 Waregem, Belgique

OL2EF SPRL 0892.268.356

Chaussée de Tervuren 111 , 1160 Bruxelles 16, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 18/12/2012- 30/05/2016

Représenté par

Pijcke Anne Sophie

Chaussée de Tervuren 111 , 1160 Bruxelles 16, Belgique

Documents joints aux présents comptes annuels: **RAPPORT DE GESTION, RAPPORT DES COMMISSAIRES**

Nombre total de pages déposées:

67

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 5.1, 5.3.4, 5.3.6, 5.4.2, 5.17.2

Signature
(nom et qualité)
VERMAUT Pierre

Signature
(nom et qualité)
ENGLEBERT Alain

* Mention facultative.

** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

PIERRE VERMAUT MGT SPRL 0471.760.290

Route de Lessines 35 , 7911 Frasnes-lez-Buissenal, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 29/05/2012- 30/05/2016

Représenté par

Vermaut Pierre

Route de Lessines 35 , 7911 Frasnes-lez-Buissenal, Belgique

ICML SA 0452.338.615

Place Jamblinne de Meux 35 , 1030 Bruxelles 3, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 29/05/2012- 30/05/2016

Représenté par

Englebert Alain

Avenue des Genets 14 , 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique

SEVIN Philippe

rue de Verneuil 30 , 75007 PARIS, France

Fonction : Administrateur

Mandat : 29/05/2012- 30/05/2016

DUCROUX Jean

Avenue Molière 112 , 1190 Bruxelles 19, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 28/05/2012- 30/05/2016

LAMBERT Bruno

Bd de la Grande Duchesse Josephine Charlotte 15 , boîte A, 1845 Luxembourg, Luxembourg

Fonction : Administrateur

Mandat : 28/05/2012- 30/05/2016

PERCIVAL Philippe

Holland Park court 10 , W148DN LONDRES, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur

Mandat : 28/05/2012- 30/05/2016

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

VANDER PUTTEN PHILIPPE SCS 0478.345.897

Chaussée d'Alseberg 1012a , 1180 Bruxelles 18, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 30/05/2011- 26/05/2014

Représenté par

VANDER PUTTEN Philippe

Chaussée d' Alseberg 1012A , 1180 Bruxelles 18, Belgique

VERMAUT Pierre

Route de Lessines 35 , 7911 Frasnes-lez-Buissenal, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/05/2009- 29/05/2012

LIPPENS Paul

Avenue du Fort Jaco 54 , 1180 Bruxelles 18, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/05/2009- 29/05/2012

ENGLEBERT Alain

Rue des Genêts 14 , 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/05/2009- 29/05/2012

BST Réviseurs d'entreprises SA 0444.708.673

Rue Gachard 88 , 1050 Bruxelles 5, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00158

Mandat : 25/05/2009- 25/05/2015

Représenté par

TYTGAT Pascale

Rue Gachard 88 , boîte 16, 1050 Bruxelles 5, Belgique

Numéro de membre : A01220

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~/ n'ont* pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénom, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES		20/28	<u>39.440.944</u>	<u>50.216.177</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	598.636	423.806
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	873.630	924.508
Terrains et constructions.....		22	739.951	792.260
Installations, machines et outillage.....		23	12.842	63.483
Mobilier et matériel roulant.....		24	120.837	63.455
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		5.310
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
	5.4/			
Immobilisations financières	5.5.1	28	37.968.678	48.867.863
Entreprises liées	5.14	280/1	37.897.629	48.796.814
Participations		280	25.936.760	39.246.069
Créances		281	11.960.869	9.550.745
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	71.049	71.049
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	71.049	71.049
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>5.814.565</u>	<u>6.779.100</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	2.380.270	1.840.739
Stocks		30/36	2.380.270	1.840.739
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	2.380.270	1.840.739
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	2.418.233	3.966.229
Créances commerciales		40	1.954.049	2.301.454
Autres créances		41	464.184	1.664.775
Placements de trésorerie	5.5.1/	50/53		
Actions propres	5.6	50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	898.188	783.447
Comptes de régularisation	5.6	490/1	117.874	188.685
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	45.255.509	56.995.277

PASSIF		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES			10/15	28.046.657	40.618.380
Capital	5.7	10		23.555.773	23.555.773
Capital souscrit		100		23.555.773	23.555.773
Capital non appelé		101			
Primes d'émission		11		107.047	107.048
Plus-values de réévaluation		12			
Réserves		13		5.402.835	5.402.835
Réserve légale		130		1.612.251	1.612.251
Réserves indisponibles		131			
Pour actions propres		1310			
Autres		1311			
Réserves immunisées		132			
Réserves disponibles		133		3.790.584	3.790.584
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		-1.018.998	11.552.724
Subsides en capital		15			
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19			
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		16		50.755	51.030
Provisions pour risques et charges		160/5		50.755	51.030
Pensions et obligations similaires		160			
Charges fiscales		161			
Grosses réparations et gros entretien		162			
Autres risques et charges	5.8	163/5		50.755	51.030
Impôts différés		168			
DETTES		17/49		17.158.097	16.325.867
Dettes à plus d'un an	5.9	17		2.889.477	3.079.854
Dettes financières		170/4		2.889.477	3.079.854
Emprunts subordonnés		170			
Emprunts obligataires non subordonnés		171			
Dettes de location-financement et assimilées		172			
Etablissements de crédit		173		2.889.477	3.079.854
Autres emprunts		174			
Dettes commerciales		175			
Fournisseurs		1750			
Effets à payer		1751			
Acomptes reçus sur commandes		176			
Autres dettes		178/9			
Dettes à un an au plus		42/48		14.256.858	13.227.703
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42		1.565.168	2.772.808
Dettes financières		43		3.846.320	3.450.000
Etablissements de crédit		430/8		3.846.320	3.450.000
Autres emprunts		439			
Dettes commerciales		44		3.763.282	2.518.142
Fournisseurs		440/4		3.763.282	2.518.142
Effets à payer		441			
Acomptes reçus sur commandes		46			
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45		1.147.771	1.125.054
Impôts		450/3		863.040	804.439
Rémunérations et charges sociales		454/9		284.731	320.615
Autres dettes		47/48		3.934.317	3.361.699
Comptes de régularisation	5.9	492/3		11.762	18.310
TOTAL DU PASSIF		10/49		45.255.509	56.995.277

COMPTE DE RESULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	13.937.251	14.884.053
Chiffre d'affaires	5.10	70	13.130.411	13.943.195
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		3.000
Autres produits d'exploitation	5.10	74	806.840	937.858
Coût des ventes et des prestations		60/64	12.858.485	13.656.273
Approvisionnements et marchandises		60	7.912.713	8.230.545
Achats		600/8	8.581.509	8.223.721
Stocks: réduction (augmentation).....(+)/(-)		609	-668.796	6.824
Services et biens divers		61	2.638.991	2.698.309
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	5.10	62	1.729.826	1.812.719
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	424.947	765.159
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)	5.10	631/4	129.265	81.075
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	5.10	635/7	-275	-1.582
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	23.018	70.048
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	1.078.766	1.227.780
Produits financiers		75	357.704	326.550
Produits des immobilisations financières		750	356.004	323.396
Produits des actifs circulants		751	254	747
Autres produits financiers	5.11	752/9	1.446	2.407
Charges financières	5.11	65	405.596	530.048
Charges des dettes		650	352.216	432.868
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	53.380	97.180
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	1.030.874	1.024.282

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels		76		221
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		221
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles		66	13.309.359	3.299.099
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661	13.309.310	3.296.819
Provisions pour risques et charges exceptionnels Dotations (utilisations)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8	49	2.280
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	-12.278.485	-2.274.596
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	5.12	67/77	293.237	374.007
Impôts		670/3	378.553	374.007
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	85.316	
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	-12.571.722	-2.648.603
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		9905	-12.571.722	-2.648.603

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	-1.018.998	13.013.841
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	-12.571.722	-2.648.603
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	11.552.724	15.662.444
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	-1.018.998	11.552.724
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6		1.461.117
Rémunération du capital	694		1.461.117
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.337.616
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	8.813	
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	1.346.429	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.293.992
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	32.766	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	1.326.758	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	210	<u>19.671</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.615.095
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	154.584	
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	2.769.679	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.262.503
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	248.265	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	2.510.768	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	<u>258.911</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	xxxxxxxxxxxxxxxx	100.000
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023		
Cessions et désaffectations	8033		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8043		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	100.000	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123P	xxxxxxxxxxxxxxxx	100.000
Mutations de l'exercice			
Actés	8073		
Repris	8083		
Acquis de tiers	8093		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8103		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8113		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123	100.000	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212	_____	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACOMPTES VERSES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8054P	xxxxxxxxxxxxxxx	27.591
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8024	292.463	
Cessions et désaffectations	8034		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8044		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8054	320.054	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8124P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8074		
Repris	8084		
Acquis de tiers	8094		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8104		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8114		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8124		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	213	<u>320.054</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.951.614
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	1.951.614	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.159.353
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8271	52.310	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	1.211.663	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	<u>739.951</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.219.811
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	5.543	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	3.225.354	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.156.329
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	56.183	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	3.212.512	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	<u>12.842</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATERIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.769.823
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	87.496	
Cessions et désaffectations	8173	6.158	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	1.851.161	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.706.368
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	30.114	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	6.158	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	1.730.324	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>120.837</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxx	245.963
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	245.963	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxx	240.653
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	5.310	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	245.963	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	_____	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxx	42.542.889
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	42.542.889	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.296.819
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	13.309.310	
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	16.606.129	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>25.936.760</u>	
ENTREPRISES LIEES - CREANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxxx	9.550.745
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	2.410.124	
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	<u>11.960.869</u>	
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	_____	
AUTRES ENTREPRISES - CREANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	71.049
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	71.049	
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653	_____	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%				
FOUNTAIN INTERNATIONAL SA Rue de l'Artisanat 17 1420 Braine-l'Alleud Belgique 0428.008.936 Nomminatives	1	0,08	99,92	31/12/2012	EUR	1.948.767	329.387
FOUNTAIN NETHERLANDS HOLDING SA Baronielaan 139 NL-4818 PD BREDA Pays-Bas 007431302B01 Nomminatives	60000	100,00	0,00	31/12/2012	EUR	19.521.333	494.042
FOUNTAIN FRANCE SA Bd de la Liberation URBAPARC1 BAT G6 6 F 93200 SAINT DENIS France 47338709009 Nomminatives	6	0,57	99,43	31/12/2012	EUR	4.789.244	575.506
FOUNTAIN DISTRIBUTION CENTER GEIE Bd de la Liberation 6 F-93200 SAINT DENIS France 35443635263 Nomminatives	100	16,66	83,34	31/12/2012	EUR	600.000	0

LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE REpond DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 2009/101/CE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'entreprise, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société de droit commun, une société momentanée ou une société interne.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Code éventuel
Fountain Netherlands Holding SA Baronielaan 4818 PD Breda Pays-Bas 007431301B01	C

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRESORERIE - AUTRES PLACEMENTS

Actions et parts 51
 Valeur comptable augmentée du montant non appelé 8681
 Montant non appelé 8682
Titres à revenu fixe 52
 Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit 8684
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit 53
 Avec une durée résiduelle ou de préavis
 d'un mois au plus 8686
 de plus d'un mois à un an au plus 8687
 de plus d'un an 8688
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant 8689

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.

Charges a reporter

Exercice
117.635

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	23.555.773
(100)	23.555.773	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
 Catégories d'actions

Actions S.D.V.N.

Actions nominatives
 Actions au porteur et/ou dématérialisées.....

Codes	Montants	Nombre d'actions
	23.555.773	1.660.360
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	688.437
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	971.923

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de CONVERSION

Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION

Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	7.500.000

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

Syntegra Capital Fund I LP : 500.844 ACTIONS (30.16%)
 ELECTRA Partners : 179.193 ACTIONS (10.79%)
 QUAEROQ : 200.036 ACTIONS (12.05%)
 Banque Degroof : 86.000 ACTIONS (5.20%)
 Public : 694.287 ACTIONS (41,80%)

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRESENTE UN MONTANT IMPORTANT

Garantie technique

Exercice
50.755

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF**VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	1.565.168
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	1.565.168
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année (42) 1.565.168

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	2.889.477
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	2.889.477
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 8912 2.889.477

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir 8913

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières	8921
Emprunts subordonnés	8931
Emprunts obligataires non subordonnés	8941
Dettes de location-financement et assimilées	8951
Etablissements de crédit	8961
Autres emprunts	8971
Dettes commerciales	8981
Fournisseurs	8991
Effets à payer	9001
Acomptes reçus sur commandes	9011
Dettes salariales et sociales	9021
Autres dettes	9051
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	6.883.415
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	6.883.415
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	6.883.415

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubrique 450/3 du passif)

Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	129.240
Dettes fiscales estimées	450	733.800
Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	284.731

COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges a imputer

Exercice
11.457

RESULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Chiffre d'affaires		13.130.411	13.943.195
Ventilation par marché géographique			
France		8.031.909	8.362.383
Benelux		3.942.055	4.359.983
Reste du monde		1.156.447	1.220.829
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	27	27
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	25,8	26,3
Nombre effectif d'heures prestées	9088	37.821	38.212
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.263.623	1.120.767
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	329.595	345.896
Primes patronales pour assurances extralégales	622	49.090	46.900
Autres frais de personnel	623	87.518	299.156
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	635	(+)/(-)	
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
actées	9110	129.265	156.349
reprises	9111		75.274
Sur créances commerciales			
actées	9112		
reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116	275	1.582
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	20.704	30.107
Autres	641/8	2.314	39.941
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		1
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	0,8	0,9
Nombre d'heures effectivement prestées.....	9098	1.538	1.784
Frais pour l'entreprise	617	62.158	46.800

RESULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

RESULTATS FINANCIERS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital 9125
 Subsides en intérêts 9126

Ventilation des autres produits financiers

Différence de change/ ecart de conversion 1.073 2.438

Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement 6501

Intérêts intercalaires portés à l'actif 6503

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées 6510
 Reprises 6511

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances 653

Provisions à caractère financier

Dotations 6560
 Utilisations et reprises 6561

Ventilation des autres charges financières

Frais de banque 44.850 91.574

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
	1.073	2.438
6501		
6503		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	44.850	91.574

RESULTATS EXCEPTIONNELS

Ventilation des autres produits exceptionnels

Ventilation des autres charges exceptionnelles

Exercice

IMPOTS ET TAXES

IMPOTS SUR LE RESULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice	
Impôts et précomptes dus ou versés	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	
Suppléments d'impôts estimés	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	
Suppléments d'impôts dus ou versés	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	

Codes	Exercice
9134	377.800
9135	
9136	
9137	377.800
9138	753
9139	753
9140	
	98.559
	13.309.310
	41.169

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Différences permanentes	
Réduction de valeur sur Immobilisations financières	
Intérêts notionnels	

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	
Autres latences actives	
Latences passives	
Ventilation des latences passives	

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'entreprise (déductibles)	
Par l'entreprise	

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel	
Précompte mobilier	

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	597.194	541.265
9146	74.018	124.930
9147	387.218	393.613
9148	171.663	171.663

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
GARANTIES REELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	739.951
Montant de l'inscription	9171	650.000
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	3.250.000
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DETENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTES AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHE A TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	
ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES		

Garantie de 1an donnée par Fountain Sa sur les machine LX vendues aux tiers (provision constituées à hauteur de 50.754,83)

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Limitation de droits à conférer des sûretés réelles sur les actifs de la société.
Caution octroyées par la société pour un prêt contracté par Fountain Danemark (1.000.000 DKK)
Garanties bancaires pour Accises (8676€)
Swap de taux d'intérêt portant sur un montant nominale de 2.205.000 €
Lettre de support et d'endettement pour Fountain Nord auprès de Fortis France (1.700.000€)
Lettre de support er d'endettement pour Fountain Brussels en faveur de Fortis Bel. (661.200€)
Respect des covenants bancaires sur les prêts bancaires accordés.
Accord de " Partial Negative pledges " avec ING
Mandat de conférer un gage de fonds de commerce à concurrence de 3.250.000€
Affectation en gages des titres de Fountain Sud Est (anciennement FG2) et Fountain Est (anciennement FDE) detenus par Fountain France

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Respect des ratios de solvabilité

LE CAS ECHEANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU REGIME COMPLEMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

Le personnel "cadre" de la société bénéficie d'une assurance pension à cotisations définies.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE A L'ENTREPRISE ELLE-MEME**Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées:

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

La politique de rémunération appliquée en 2012 est restée inchangée par rapport à l'exercice précédent à l'exception de l'octroi en 2012, pour le CEO, d'un plan d'options d'achat de actions de Fountain s.a.. Depuis 2013, le CFO bénéficie également d'un plan d'options d'achats de 10.000 actions. Les caractéristiques techniques de ces 2 plans sont identiques. Les modalités de cette décision sont reprises en détail dans le rapport de gestion.Plans de stock option en faveur du CEO et CFO.
Le plan d'achat de stock option en faveur du CEO représente 100.000 actions.

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES			
Immobilisations financières	(280/1)	37.897.629	48.796.814
Participations	(280)	25.936.760	39.246.069
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	11.960.869	9.550.745
Créances sur les entreprises liées	9291	2.107.085	3.630.310
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	2.107.085	3.630.310
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	3.883.502	1.777.101
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	3.883.502	1.777.101
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	2.495.713	2.495.713
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391	2.478.418	2.429.971
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	356.004	323.396
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	81.010	34.428
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	(282/3)		
Participations	(282)		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHE

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

Informations supplémentaires

Néant

RELATIONS FINANCIERES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées
 Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur
 Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur
 Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants
 Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	160.120
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation
 Missions de conseils fiscaux
 Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation
 Missions de conseils fiscaux
 Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	49.000
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR

ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR DE CHAQUE CATEGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR DANS LES COMPTES, AVEC INDICATIONS SUR LA NATURE ET LE VOLUME DES INSTRUMENTS

IRS de 2.205.000 eur à échéance le 14/06/2017

Exercice
-80.379

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES**INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIETES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

~~L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*~~

L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés*

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés:

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	24,4	12,0	12,4
Temps partiel	1002	2,0	1,0	1,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	25,8	12,5	13,3
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	35.493	20.530	14.963
Temps partiel	1012	2.328	904	1.424
Total	1013	37.821	21.434	16.387
Frais de personnel				
Temps plein	1021	1.640.206	948.734	691.472
Temps partiel	1022	89.620		
Total	1023	1.729.826	980.331	749.495
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	26.973	15.286	11.687

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	26,4	13,6	12,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	38.212	21.994	16.218
Frais de personnel	1023	1.812.719	1.043.362	769.357
Montant des avantages accordés en sus du salaire.....	1033	27.639	15.908	11.730

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	25	2	26,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	24	2	25,4
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	1		1,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	12	1	12,6
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	3		3,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	5	1	5,6
de niveau universitaire	1203	4		4,0
Femmes	121	13	1	13,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	7	1	7,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	5		5,0
de niveau universitaire	1213	1		1,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	19	2	20,4
Ouvriers	132	6		6,0
Autres	133			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE**Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	0,8	
151	1.538	
152	62.158	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTREES**

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice ...

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	3		3,0
210	2		2,0
211			
212			
213	1		1,0

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	3		3,0
310	2		2,0
311			
312			
313	1		1,0
340			
341			
342	2		2,0
343	1		1,0
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	4	5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802	24	5812	
Coût net pour l'entreprise	5803	1.436	5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031	1.436	58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

REGLES D'EVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

n/a

Ces dérogations se justifient comme suit:

N/A

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

N/A

Les règles d'évaluation ~~(ont)~~ (n'ont pas) été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats ~~(a)~~ (n'a pas) été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:

N/A

(Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants)

(Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants):

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

N/A

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

2. Actifs immobilisés

Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

N/A

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration (ont) (n'ont pas) été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill ~~(est)~~ (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles ~~(ont)~~ (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

REGLES D'EVALUATION**Amortissements actés pendant l'exercice:**

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement				
Frais d'établissement	L	NR	33,30 - 33,30	33,30 - 33,30
2. Immobilisations incorporelles				
Immo Incorporelles	L	NR	10,00 - 33,30	10,00 - 33,30
3. Bâtiments*				
Construction*	L	NR	6,67 - 6,67	6,67 - 6,67
4. Installations, machines et outillage*				
Installations machine Outillages*	L	NR	20,00 - 20,00	20,00 - 20,00
5. Matériel roulant*				
*	L		25,00 - 25,00	25,00 - 25,00
6. Matériel de bureau et mobilier*				
Matériel de bureau*	L	NR	20,00 - 20,00	20,00 - 20,00
7. Autres immobilisations corporelles				
	L		0,00 - 0,00	0,00 - 0,00

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice: EUR.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983: EUR.

Immobilisations financières:

Des participations ~~(ont)~~ (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

3. Actifs circulants**Stocks:**

Les stocks sont évalués à leur **valeur d'acquisition** calculée selon la méthode (*à mentionner*) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure:

1. Approvisionnements:

N/A

2. En cours de fabrication - produits finis:

N/A

3. Marchandises:

Prix moyen pondéré (valeur du marché si inférieur)

Compte tenu du fait que la société Fountain ne fabrique plus de machines à boissons et compte tenu du traitement limité au reconditionnement de certains des produits, tous les articles sont dorénavant considérés comme étant des marchandises et reclassés dans cette rubrique.

4. Immeubles destinés à la vente:

N/A

REGLES D'EVALUATION

Fabrications

- Le coût de revient des fabrications ~~(inclut)~~ (n'inclut pas) les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an ~~(inclut)~~ (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution:

Les commandes en cours sont évaluées au (coût de revient) (coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement du travail).

4. Passif

Dettes:

Le passif ~~(comporte des)~~ (ne comporte pas de) dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises:

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes:

Taux de clôture au 31/12/2012

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

Ecart de conversion négatifs par devise : charges financières

Ecart de conversion positifs par devise : produits à reporter

Conventions de location-financement:

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (*article 102, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à: EUR.

RAPPORT DE GESTION



FOUNTAIN SA

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 MAI 2013 (COMPTES STATUTAIRES)

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion statutaire pour l'exercice social 2012 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux de la société arrêtés au 31 décembre 2012 qui traduisent avant répartition un total bilantaire de 46.256 K Euros et une perte nette après impôts de 12.572 K Euros. Nous soumettons de même à votre approbation notre proposition d'affectation du résultat et nous vous demandons décharge de notre mandat pour l'exercice clôturé.

1. Données financières de l'exercice

Schématiquement les comptes sociaux se décomposent comme suit :

a. Structure du bilan (après affectation).

(en K€)	2012	2011	VAR
Total du Bilan	45.256	56.995	-20,6%
Actifs immobilisés	39.441	50.215	-21,5%
Actifs circulants	5.815	6.780	-14,2%
Capitaux Propres	28.047	40.618	-30,9%
Provisions et Impôts Différés	51	51	0,0%
Dettes	17.158	16.326	5,1%

b. Compte de résultats

(en K€)	2012	2011	VAR
Ventes et prestations	13.937	14.884	-6,4%
Coût des ventes et prestations	-12.859	-13.656	-5,8%
Bénéfice d'exploitation	1.078	1.228	-12,2%
Résultats financiers nets	-48	-204	-76,5%
Bénéfice courant avant impôts	1.031	1.024	0,7%
Résultats exceptionnels	-13.309	-3.299	303,4%
Bénéfice avant impôts	-12.278	-2.275	439,7%
Bénéfice net de l'exercice après impôts	-12.572	-2.649	374,6%
Bénéfice de l'exercice à affecter	-12.572	-2.649	374,6%

RAPPORT DE GESTION



2. Commentaires

a. Capital social

Le nombre total de titres représentant le capital social de la société Fountain SA était de 1.660.360 au 31 décembre 2012. Le capital social est resté inchangé à 23.555,77 K€

b. Dettes financières

A fin 2012, les dettes financières se montaient à 8.301 K€ (9.303 K€ au 31 décembre 2011).

c. Compte de résultats.

Les ventes et prestations 2012 s'élèvent à 13,9 M€ contre 14,9 M€ pour l'exercice 2011, soit une baisse de 6,4 %.

Le bénéfice d'exploitation se clôture à 1,1 M€, en baisse de 12,1 % par rapport à l'exercice précédent, soit 7,7 % des ventes et prestations, à comparer avec 8,2 % pour l'exercice précédent. Cette diminution est essentiellement la conséquence de la diminution constatée des ventes et prestations.

Les résultats financiers sont arrêtés à -48 K EUR en amélioration par rapport à 2011.

La charge d'impôt s'établit à 293 KEUR contre 374 KEUR pour l'exercice précédent.

Les charges exceptionnelles comprennent une dotation aux réductions de valeur sur titres de participations à concurrence de 13.309 K€ sur base du test de valorisation des actifs de la société réalisé conformément aux règles d'évaluation arrêtées par cette dernière (cf infra). La valeur des participations et des créances sur les sociétés dans lesquelles ces participations sont détenues, ou de leurs filiales, ont été testées par comparaison avec la valeur actualisée des cash-flows libres attendus sur 5 ans des participations augmentée d'une valeur terminale de cession au terme des 5 années. Cette valeur terminale de cession étant définie comme une fraction du chiffre d'affaires.

Le résultat de l'exercice se clôture en 2012 à -12.572 KEUR. Ce montant résulte, pour l'essentiel, de la réduction de valeur sur participations qui a été comptabilisée, cette dernière étant sans incidence sur le résultat imposable de la société.

3. Recherche et Développement

Aucun frais de développement acquis de tiers n'a été enregistré à l'actif du bilan 2012 (frais de développement de nouveaux produits et machines).

RAPPORT DE GESTION**4. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice**

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

5. Indications relatives à l'existence de succursales

La société n'a pas de succursales.

6. Exposition de la société aux risques et politique de gestion des risques

Le Groupe a défini une méthode d'identification et d'évaluation des risques et de détermination des mesures permettant de réduire ces risques et d'évaluation des risques résiduels. Cette analyse fait l'objet d'une revue périodique et d'ajustements des mesures de réductions des risques. Cette analyse de risque est analysée par le Comité d'Audit chaque fois que des risques importants sont identifiés et à tout le moins une fois par an.

Du fait son activité de vente, de location et de mise à disposition de machines à boissons froides et chaudes à base de produits lyophilisés ou en grain, le groupe est exposé aux risques alimentaires. A ce titre, le groupe se fournit en produits uniquement auprès de producteurs certifiés et n'opère aucun traitement des produits à l'exception, dans certains cas, de leur reconditionnement dans le respect des normes applicables. Par ailleurs, le groupe ne vend que des distributeurs de boissons fabriqués par des fournisseurs spécialisés en application des normes requises pour les pays dans lesquels ces machines sont commercialisées.

Le chiffre d'affaires de la société étant réalisé pour l'essentiel avec ses propres filiales et sous filiales, le risque de non-recouvrement de créances est limité. En conséquence, la société ne couvre pas ses créances contre le risque de défaillance financière de ses clients.

L'approvisionnement en produits et en machines fait dans certains cas l'objet de fixation de prix avec ses fournisseurs sur des périodes n'excédant pas l'année.

La société recourt à des financements externes auprès d'institutions financières telles que des banques. Le taux d'endettement du groupe est raisonnable par rapport à sa structure bilantaire. Ces financements sont contractés soit à taux fixe, soit à taux flottant. Pour les financements à taux flottant, le groupe couvre l'essentiel du risque par des contrats IRS. A ce titre, le groupe a couvert partiellement son risque d'intérêts au moyen de deux IRS dont les montants nominaux sont respectivement de 4,2 M€ et 2,2 M€. Le premier contrat est arrivé à échéance en juillet 2012. Le second arrivera à échéance en juin 2017.

Plusieurs lignes de crédit ont pour condition l'absence de changement significatif dans l'actionnariat de l'émetteur. Par ailleurs, dans le cadre des contrats de financements bancaires, la société s'est contractuellement engagé à respecter certains ratios et autres limites qui sont détaillées en annexe aux comptes statutaires.

RAPPORT DE GESTION

La concentration de toutes les filiales sur un seul et même système informatique centralisé rend le groupe plus dépendant du bon fonctionnement et de la sécurité de ce système et de la disponibilité des données qui y sont enregistrées. En conséquence, les systèmes de sauvegarde, de dédoublement et de redémarrage du système en cas de désastre grave sont en cours de redéfinition et de renforcement.

7. Règles d'évaluation

La société procède chaque année à des tests de dépréciation (impairment tests) sur ses actifs immobilisés incorporels, corporels et financiers. Si ces tests démontrent que la valeur comptable nette de l'immobilisation est supérieure à sa valeur économique et qu'aucun élément particulier ne prouve que cet écart est temporaire, la valeur comptable nette est réduite à hauteur de sa valeur économique par l'enregistrement d'une charge sur la période.

Les tests de dépréciation sont basés sur l'actualisation au coût du capital des « free cash flows » sur 5 ans générés par les immobilisations tenant compte de la valeur estimée de sortie de l'actif. Compte tenu de l'intégration industrielle verticale des activités du Groupe Fountain avec pour conséquence que les revenus de Fountain s.a. ne peuvent être dissociés des revenus de ses filiales qui assurent la commercialisation de ses produits, il a été considéré justifié d'effectuer ces tests d'impairment sur une base consolidée et non pas sur les revenus individualisés des actifs testés. Ainsi, l'ensemble des immobilisations incorporelles, corporelles et financières (en particulier la participation détenue dans la société Fountain Nederlands Holding) font l'objet d'un test unique et global.

Le taux utilisé pour l'actualisation des flux futurs a été précisé comme étant le coût moyen pondéré du capital. Ce dernier est calculé comme étant le taux moyen du coût du capital et du coût de l'endettement financier, pondéré entre la valeur de capitalisation des actions de la société sur base du cours de bourse à la date de clôture et le montant de l'endettement financier du groupe à cette même date de clôture. Le coût du capital est calculé comme étant le taux sans risque sur les derniers emprunts d'états belges à 10 ans, augmenté de la prime de risque nette du marché belge, ajustée du « Beta » propre à l'action de la société Fountain sur le marché Euronext, ces 2 dernières données étant communiquées par une institution financière spécialisée indépendante.

Les projections de free cash flows ont été établies sur base des hypothèses suivantes.

- Les taux de croissance annuels de chiffre d'affaires ont été définis comme suit à périmètre constant
 - 2013 : -1,5 %
 - 2014 : +3,9%
 - 2015 : +4,8%
 - 2016 : +4,8%
 - 2017 : +4,8%
- Ces taux de croissance résultent du plan Kaffa 2017 approuvé par le Conseil d'Administration assortis d'une correction de prudence.
- L'évolution attendue des coûts futurs est la suivante :
 - 2013 : +5,9 %
 - 2014 : +2,3%
 - 2015 : +4,2%
 - 2016 : +4,0%
 - 2017 : +1,8%

RAPPORT DE GESTION



- L'augmentation des coûts résulte de la prise en considération des éléments suivants
- Frais généraux
 - Indexation des coûts par année notamment pour tenir compte de l'inflation
 - Hausse des salaires par années (indexation Belgique, augmentation de salaires France)
 - Augmentation de l'efficacité et réduction de coûts (économie d'échelle)
 - Marketing : budget augmenté de 1% à +/- 2.5 à 3 % du chiffre d'affaires en vue de soutenir le développement commercial

L'évolution des coûts résultent du plan Kaffa 2017 approuvé par le Conseil d'Administration assortie d'une correction pour la conformité avec l'IAS36.

- La valeur de sortie des activités au terme de 5 ans a été fixée à 6 mois de chiffre d'affaires pour les services d'OCS (office coffee system) et à 12 mois de chiffres d'affaires pour les services de Distribution Automatique.
- Le coût moyen pondéré du capital utilisé comme taux d'actualisation a été fixé à 5,90% (5,8% en 2011) sur base, en application des règles d'évaluation, d'un cours de bourse de l'action au 31 décembre 2012 de 11,40 €, d'un taux sans risque de 2,81%, d'une prime de risque belge nette de 8,855% et d'un coefficient Beta de 0,539, des dettes financières au 31 décembre 2012 et du coût estimé de ces dettes résultant des conventions les régissant et des IRS qui les couvrent.
- La période d'actualisation a été affinée. Tous les flux d'une année peuvent être actualisés en considérant qu'ils sont réalisés en moyenne à la moitié de l'année (facteur 0.5).
 - L'actualisation du CF en n+5 prend le facteur temporel 4.5
 - L'actualisation du CA en n+5 avec le facteur temporel 5.

L'application stricte et prudente de ce test de valorisation a conduit le Conseil d'Administration à prendre en compte la réduction de valeur présentée de 13.309 K€ sur ses participations.

Depuis le 26 juillet 2011 jusqu'au 31 mars 2012, la direction de la société a été assumée conjointement par Monsieur Eric DIENST, CFO, et par Monsieur Jean-François BUYSSCHAERT, COO, ceux-ci rapportant directement à Pierre VERMAUT, Président du Conseil d'Administration. Comme annoncé le 13 février 2012, la société Bluepack Consulting s.p.r.l., représentée par Monsieur Paul Baeck assume la fonction de CEO du Groupe depuis le 1^{er} avril 2012.

8. Absence de conflit d'intérêt

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil n'a pas eu à connaître de résolution mettant en cause les dispositions des articles 523, 524 et 524ter du Code des Sociétés.

9. Affectation du Résultat

Au terme de l'exercice, la perte statutaire de la société s'élève à 12.571.722,62 Euros. Le bénéfice reporté de l'exercice précédent étant de 11.552.724,41 Euros, le bénéfice à affecter au 31 décembre 2012 s'élève à -1.018.998,21 Euros.

Sous réserve de votre approbation, le Conseil vous propose d'affecter ce bénéfice comme suit :

Dividende (néant):	0,00 EUR
Dotations à la réserve légale:	0,00 EUR
Report à nouveau:	-1.018.998,21 EUR

RAPPORT DE GESTION**10. Justification de l'application des règles comptables de continuité**

Le Conseil d'Administration prend acte du fait que par la comptabilisation de pertes de valeur sur les participations à charge des exercices 2011 et 2012, la société présente deux années consécutives un résultat en perte et qu'en conséquence, conformément à l'article 96, 6° du code des sociétés, il doit justifier l'application des règles comptables de continuité pour l'établissement des comptes annuels de la société.

Le Conseil d'Administration rappelle ci-dessous qu'il a approuvé au second semestre 2012 le plan de redéveloppement des activités du groupe appelé Plan Kaffa 2017. Ce plan résulte du travail du nouveau CEO entré en fonction au 1^{er} semestre 2012 avec l'équipe de management. Sur base de ce plan, dont les hypothèses et paramètres ont été approuvés par le Conseil d'Administration, l'année 2013 sera un exercice de transition et de début du redéveloppement des activités principalement en termes de chiffres d'affaires. Dès 2014, le plan devrait produire ses effets avec de plus amples résultats. Sur base de ce plan, le Conseil d'Administration est d'avis que la continuité de l'activité de la société est assurée et que les règles d'évaluation comptables de la société dans le cadre de la continuité de ses activités peuvent continuer à être appliquées.

11. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société et perspectives pour l'exercice en cours

Comme annoncé en novembre 2012, le conseil d'administration, à l'unanimité, a approuvé le nouveau plan stratégique KAFFA 2017 sur la période 2013-2017 et proposé par Paul Baeck, nouveau CEO entré en fonction en avril 2012.

Ce plan, en cours de mise en œuvre, couvre principalement la stratégie commerciale, le modèle de distribution, l'implantation géographique et l'organisation commerciale, opérationnelle et administrative. La mise en place du plan se fait au travers d'une gestion suivant un modèle participatif.

Les objectifs principaux sont le repositionnement de Fountain dans le marché du service aux entreprises, le développement des activités, et la croissance du chiffre d'affaires du groupe, avec un objectif de plus de 50% à l'horizon 2017. Ce plan requiert un investissement important sur les 2 prochaines années, ce qui impactera négativement l'EBITDA de 2013 principalement. L'investissement en cours consiste principalement en un renforcement des équipes de vente, ainsi qu'en budgets commerciaux destinés à soutenir le développement des ventes.

Les négociations en cours pour le financement du Plan Kaffa 2017 sont en cours et le Conseil est confiant sur leur proche aboutissement. Une fois ces nouveaux financements mis en place, dans le futur, Fountain poursuivra sa politique de désendettement démarrée en 2008, ce qui permettra de disposer de capacités d'investissements importants pour le cas où une opportunité de rachat se présenterait sur le marché.

Le conseil d'administration et le comité de direction sont convaincus que l'ensemble de ces mesures doivent permettre à Fountain de retrouver une dynamique permettant un renforcement de sa position sur le marché et d'atteindre des objectifs financiers ambitieux mais néanmoins réalistes.

RAPPORT DE GESTION**12. Déclaration de gouvernement d'entreprise****a. Code de gouvernement**

Le Groupe Fountain entend appliquer le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009. Le code de corporate governance est disponible sur le site internet de la société.

Le Conseil d'administration constate que deux administrateurs ont dépassé la limite de 12 ans de mandat leurs ôtant ainsi leur caractère indépendant et, que, en conséquence, le code de corporate governance n'est pas totalement respecté sur les points suivants :

- Le Conseil d'Administration ne comprend pas au moins 3 membres indépendants.
- Le Comité de Rémunération n'est pas composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.
- Le Comité d'audit n'est pas composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Une recherche est en cours pour étendre la composition du Conseil d'Administration à un troisième administrateur indépendant (cfr point 12c).

La composition du Comité de Rémunération sera étendue, à bref délai, à un second Administrateur indépendant (cfr point 12c.ii).

La composition du Comité d'audit sera également étendue, à bref délai, pour former une majorité d'Administrateurs indépendants (cfr point 12c.iv).

b. Structure de l'actionariat

L'actionariat de contrôle de la société est détenu par Syntegra Capital Fund I, LP (Londres). Il n'y a pas de participation croisée supérieure à 5%.

Sur base des déclarations de transparence, les principaux actionnaires du Groupe sont :

- Syntegra Capital Fund I, LP (Londres) : 30,2 %
- Quaeroq (Belgique) : 12,0 %
- Electra Partner (France) : 10,8 %
- Banque Degroof (Belgique) : 5,0 %

Le capital est composé d'une seule catégorie d'actions.

Il n'y a pas de restriction légale ou statutaire au transfert de titres.

Aucun détenteur de titres ne détient de droit de contrôles spéciaux.

Il n'y pas de système d'actionariat du personnel (voir à ce sujet, le projet d'options sur actions dans le rapport de rémunérations infra).

Il n'y a pas de restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote.

A la connaissance de l'émetteur, il n'y a pas d'accord entre actionnaires.

Il n'y a pas de règles spécifiques applicables à la nomination et au remplacement des membres de l'organe d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de l'émetteur;

RAPPORT DE GESTION

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant maximum de 7.500 K€. Dans ces limites, le Conseil d'Administration peut émettre des obligations convertibles en actions ou des droits de souscriptions. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans à dater du 25 mai 2009.

c. Organes d'administrations et comités

Afin de garantir une gestion de qualité, le Groupe Fountain est organisé sur base des organes suivants :

- Conseil d'Administration
- Comité de nomination
- Comité de rémunération
- Comité d'Audit
- Management Committee

i. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de 9 administrateurs dont deux administrateurs indépendants. Une recherche est en cours pour étendre la composition du Conseil à un troisième administrateur indépendant.

Les critères d'évaluation de l'indépendance des administrateurs sont ceux retenus par le Code de Corporate Governance. Il n'y a pas d'Administrateur Exécutif.

Pierre Vermaut et Alain Englebert ont été chacun administrateur en personne physique et membre du comité d'audit jusqu'à l'assemblée générale du 29 mai 2012. Lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2012, ils ont été remplacés respectivement par les sociétés Pierre Vermaut Mgt sprl représentée par Pierre Vermaut et ICML s.a. représentée par Alain Englebert. Leur indépendance a été vérifiée par rapport aux critères d'indépendance tels que prévus à l'article 526ter du Code des Sociétés étant toutefois précisé qu'ayant été nommés respectivement en 2000 et 1999, chacun d'eux a dépassé la limite de 12 ans fixée par ledit article 526 ter du Code des Sociétés en sorte qu'à leur égard les conditions de la qualité d'administrateur indépendant ne sont plus formellement réunies.

Aucun des mandats des administrateurs n'arrive à échéance à l'AG Ordinaire de mai 2013.

Les statuts prévoient que c'est uniquement l'Assemblée Générale qui désigne les administrateurs à la majorité simple. Le Conseil d'Administration présente les administrateurs indépendants à l'Assemblée Générale et fonde son choix sur une série de critères fixés au préalable. Il n'y a pas de limite d'âge.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé comme suit

AT INFINITUM n.v., représentée par DIMITRI DUFFELEER,
Administrateur,
Dimitri Duffeleer est administrateur de sociétés.

ICML s.a., représentée par Monsieur ALAIN ENGLEBERT
Administrateur,

RAPPORT DE GESTION

Alain Englebert est administrateur de sociétés.

BRUNO LAMBERT
Administrateur,
Bruno Lambert est administrateur de sociétés.

JEAN DUCROUX,
Administrateur,
Jean-Ducroux est administrateur de sociétés.

PHILIP PERCIVAL
Administrateur,
Philip Percival est administrateur d'une société affiliée à Syntegra Capital Fund I, LP (Londres) et administrateur de sociétés.

PHILIPPE SEVIN
Administrateur,
Philippe Sevin est administrateur d'une société affiliée à Syntegra Capital Fund I, LP (Londres) et administrateur de sociétés.

PIERRE VERMAUT MGT s.p.r.l., représentée par Monsieur PIERRE VERMAUT,
Président,
Administrateur,
Pierre Vermaut préside le Conseil d'Administration du Groupe Fountain depuis février 2000. Il est par ailleurs administrateur de sociétés.

SCS PHILIPPE VANDER PUTTEN, représentée par Philippe Vander Putten,
Administrateur indépendant,
Philippe Vander Putten est administrateur de sociétés.

OL2EF SPRL, représentée par Madame Anne Sophie Pijcke,
Administrateur indépendant,

Le secrétariat du Conseil d'Administration est effectué par la société ICML S.A. représentée par Mr Alain Englebert.

Le Conseil d'Administration se réunit autant de fois que le nécessite la gestion de la société. En moyenne, il se tient en moyenne 6 réunions par an.

Les compétences principales du Conseil d'Administration sont les suivantes : stratégie, budgets annuels et pluriannuels, organisation de base, surveillance de la direction, nomination et rémunérations des membres permanents du Management Committee du Groupe, fixation des résultats et des règles d'évaluation, engagements financiers à long terme, fusions, acquisitions, alliances stratégiques, désinvestissements, politique de communication, stock options.
Le Conseil d'Administration se charge également d'organiser un contrôle efficace externe et interne de la société.

Les statuts prescrivent que les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, la voix du Président du Conseil est prépondérante.

RAPPORT DE GESTION

Le Conseil d'Administration est informé périodiquement des résultats des ventes, du compte de pertes et profits, de la situation de trésorerie, des investissements ainsi que de tous les éléments pertinents lui permettant d'évaluer l'évolution et la performance de la société.

Le Conseil d'Administration reçoit en outre pour chaque sujet toutes les informations utiles qui lui permettront de prendre les décisions dans les domaines qui lui sont attribués.

Le Conseil d'Administration a convenu d'une procédure qui prévoit la possibilité pour ses membres de faire appel à des experts indépendants aux frais de la société.

Le Conseil a également convenu d'une procédure concernant les informations internes qui doivent être fournies à tous ses membres.

Le Conseil a également approuvé les règles concernant l'exercice de la fonction d'administrateur ainsi que celles relatives à la tenue des Conseils d'Administration.

Le Conseil d'Administration procédera en 2013 à l'évaluation initialement prévue en 2012 portant notamment sur sa propre composition, son fonctionnement, son information, ses interactions avec le management exécutif et la composition et le fonctionnement des Comités créés par lui.

Les membres du Conseil d'Administration seront invités à se prononcer sur ces différents points au départ d'un questionnaire.

Le Président du Conseil d'Administration aura un entretien individuel avec chacun des membres du Conseil qui, en plus des sujets énumérés ci-avant, portera sur l'évaluation de la contribution individuelle des Administrateurs aux travaux du Conseil et le cas échéant le renouvellement de mandat.

ii. Comité de rémunération

Le Comité de Rémunération, intégrant le Comité de nomination, est composé de

- Pierre Vermaut Mgt sprl représentée par Pierre Vermaut, succédant depuis l'assemblée générale du 29 mai 2012, à Pierre Vermaut
- Paul Lippens jusqu'à l'assemblée générale du 29 mai 2012, Administrateur indépendant.
- la SCS PHILIPPE VANDER PUTTEN représentée par Philippe Vander Putten, Administrateur indépendant.

Il est présidé par Mr Philippe Vander Putten, Administrateur indépendant.

La composition du Comité sera étendue, à bref délai, à un second Administrateur indépendant.

RAPPORT DE GESTION

Le Comité fixe la rémunération et autres avantages alloués aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'aux membres du Management Committee.

Son règlement d'ordre intérieur précise la fréquence et le mode de convocation ainsi que les modalités de prises de décision et de consignation de celles-ci.

iii. Comité de nomination

Un Comité de Nomination a été instauré au sein du Comité de rémunération.

Le Comité définit les critères de sélection et de nomination des Administrateurs.

Son règlement d'ordre intérieur précise la fréquence et le mode de convocation ainsi que les modalités de prises de décision et de consignation de celles-ci.

A l'avenir, dans l'appréciation des candidatures utiles, le Comité de nomination s'efforcera de satisfaire à l'objectif qu'un tiers des membres du conseil d'administration soit, à terme, de sexe différent de celui des autres membres.

iv. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de

- Paul Lippens jusqu'à l'assemblée générale du 29 mai 2012
- Pierre Vermaut Mgt sprl représentée par Pierre Vermaut, succédant depuis l'assemblée générale du 29 mai 2012 à Pierre Vermaut en personne physique précédemment,
- At Infinitum représenté par Dimitri Duffeleer
- ICML s.a., représentée par Mr. Alain Englebert, succédant depuis l'assemblée générale du 29 mai 2012 à Alain Englebert en personne physique, qui en assure la présidence

Il est composé d'au moins un membre, en la personne de Pierre Vermaut Mgt sprl représentée par Pierre Vermaut, dont la compétence en matière de comptabilité et d'audit résulte de sa formation, attestée par son diplôme de graduat en comptabilité, et de son expérience durant ses fonctions antérieures en tant qu'expert-comptable membre agréé de l'Institut des Experts Comptables et en tant que président du comité d'audit d'un important groupe actif dans le secteur de l'alimentation.

La composition du Comité sera étendue, à bref délai, pour avoir une majorité d'Administrateurs indépendants.

Le CEO, le CFO, les auditeurs externes et tout membre de la direction ou de corporate control peuvent être invités à participer aux réunions du Comité d'Audit.

RAPPORT DE GESTION

Le Comité d'Audit veille à l'intégrité de l'information financière donnée par la société. Le management l'informe des méthodes utilisées pour comptabiliser les transactions significatives et inhabituelles lorsque plusieurs traitements comptables sont possibles. Le Comité discute les questions importantes en matière de reporting financier avec tant le management que le commissaire.

Au moins une fois par an, le Comité d'Audit examine les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par le management pour s'assurer que les principaux risques sont correctement identifiés, gérés et portés à connaissance.

Le Comité d'Audit se réunit au moins quatre fois par an, en présence des auditeurs externes.

Le règlement d'ordre intérieur du Comité d'Audit précise la fréquence de réunion, l'étendue des responsabilités du Comité, ses pouvoirs d'investigation, la relation avec les Auditeurs, le CEO, le CFO et le Conseil d'Administration. Il précise également le processus d'auto-évaluation du Comité ainsi que la tenue des comptes rendus.

Le Comité a également prévu un dispositif spécifique par lequel le personnel de la société peut confidentiellement faire part de ses préoccupations à propos d'irrégularités éventuelles en matière de rapportage financier ou d'autres sujets.

En 2012, le Comité s'est réuni 4 fois. Il s'est penché pour l'essentiel sur les comptes semestriels et annuels, le respect des normes IFRS, les réductions de valeur sur stocks et créances commerciales et impairment sur actifs et les méthodes de gestion et de comptabilisation des machines en clientèle et l'analyse de risques du Groupe telle que préparée par le management.

v. *Management Committee*

Le Management Committee n'est pas une entité de direction selon l'article 524bis du Code des Sociétés. Le Management Committee est composé du CEO, du CFO, du COO et du Directeur achats, technique et production et achats. Il est présidé par le CEO.

Le Comité opère au niveau du Groupe. Il prend les décisions de gestion, assure la coordination, établit les lignes de conduites communes, suit les différents projets et détermine les priorités.

Il se réunit normalement tous les quinze jours.

Son règlement d'ordre intérieur précise la fréquence de réunion, la tenue des agendas, des comptes rendus ainsi que le mode de prise de décisions.

En 2012, le Management Committee était composé comme suit :

- Bluepack Consulting sprl CEO, représentée par Paul Baeck, depuis avril 2012,
- Eric Dienst, CFO, dans le Groupe depuis février 2010,
- Sorin Mogosan, Directeur achats, production et technique, dans le Groupe depuis 1985,

RAPPORT DE GESTION



- Jean-François Buyschaert, COO, dans le Groupe depuis septembre 2004,
Suite au départ du CEO en juillet 2011, la direction du groupe a été assurée à titre intérimaire conjointement par Eric Dienst, CFO et Jean-François Buyschaert, COO, sous la supervision directe de Pierre Vermaut, Président du Conseil d'Administration.
Au 1^{er} avril 2012, la société Bluepack Consulting sprl, représentée par Monsieur Paul Baeck, a pris en charge la fonction de CEO.

vi. *Présence aux conseils et comités*

Au cours de l'exercice, la présence des membres aux différents comités a été la suivante.

Nom	Séances du Conseil d'Administration	Séances Comité d'Audit	Séances Comité de Nomination / Rémunération
Pierre Vermaut	2	2	1
Pierre Vermaut Mgt s.p.r.l. représentée par P. Vermaut	2	2	1
A. Englebert	2	2	
ICML s.a. représentée par A. Englebert	2	2	
P. Lippens	1	1	1
B. Lambert	4	1	0
P. Percival	3	Sans objet	
P. Sevin	4	Sans objet	
J. Ducroux	4	Sans objet	
OL2EF s.p.r.l., représentée par Madame Anne Sophie Pijcke	1	Sans objet	
At Infinitum s.a. Représentée par D. Duffeleer	3	4	
SCS Philippe Vander Putten représentée par Philippe Vander Putten	4	Sans objet	2

d. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

Le système de contrôle interne mis en place se caractérise par les éléments suivants :

- Établissement d'un budget annuel mensualisé pour chaque entité constituant le groupe
- Engagement du groupe sous condition de doubles signatures dans les limites des pouvoirs définis par le conseil d'administration du Groupe et principalement délégués aux directeurs généraux et directeurs financiers locaux et
- Système de procédures internes visant à garantir le bon fonctionnement du Groupe
- Analyses périodiques (hebdomadaires, mensuelles suivant les informations) de l'évolution des différentes entités du groupe par le Contrôle de Gestion et le Management Committee

RAPPORT DE GESTION

- Rapports aux réunions trimestrielles du Comité d'Audit

13. Rapport de rémunération**a. Procédure de politique de rémunération et de fixation de rémunération individuelle des administrateurs et dirigeants**

La politique de rémunérations est revue sur base annuelle par le Comité de rémunérations. Les rémunérations individuelles des administrateurs et membres du management committee sont fixées sur base des pratiques et normes du marché. Pour ce faire, le Comité de rémunérations peut s'appuyer sur des études indépendantes publiées pour les administrateurs par l'association Guberna et pour les membres du comité de direction par les sociétés spécialisées dans le secteur du recrutement. Les rémunérations sont proposées par le Président du Comité de rémunérations qui les discute et les vote. Pour rappel l'organisation du Comité de rémunérations est décrit au point 12.C.ii ci-avant.

b. Politique de rémunérations des administrateurs et dirigeants pendant l'exercice social

Les mandats des Administrateurs sont rémunérés au moyen de jetons de présence, de rémunérations fixes et de rémunérations contractuelles. Ces rémunérations sont détaillées au point 12.c ci-dessous.

Les rémunérations ou honoraires des membres du management committee comprennent une partie fixe et une partie variable. Le Groupe a comme politique d'offrir une rémunération ou des honoraires en ligne avec des fonctions similaires dans des sociétés de taille et de complexité comparable. La partie variable est déterminée annuellement sur base des prestations annuelles du Groupe ainsi qu'à la réalisation d'objectifs personnels.

Les prestations du Groupe sont principalement définies en termes de chiffre d'affaires et de cash flow d'exploitation récurrent (Rebitda). Le budget de l'année constitue la base des objectifs de l'exercice.

Jusqu'en 2011, cette partie variable est inférieure à 26 % de la rétribution brute totale et aucune d'entre elles n'est composée d'actions, d'options ou de droits à acquérir des actions de la société. La politique de rémunération appliquée en 2012 est restée inchangée par rapport à l'exercice précédent à l'exception de l'octroi en 2012, pour le CEO, d'un plan d'options d'achat de 100.000 actions de Fountain s.a.. Depuis 2013, le CFO bénéficie également d'un plan d'options d'achats de 10.000 actions. Les caractéristiques techniques de ces 2 plans sont identiques. Elles sont les suivantes.

- Le plan d'actions porte sur l'octroi d'options attribuables sur une période de 3 ans, à raison d'un tiers par an à un prix d'exercice correspondant à la moyenne du prix de clôture des 20 jours de marché précédant la date d'attribution respective.
- La date d'attribution annuelle est le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de FIESA approuvant les comptes annuels.
- La première date d'attribution est fixée au jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de FIESA approuvant les comptes annuels pour l'exercice se clôturant 31/12/2012. Le nombre d'options octroyées sera de 1/3 du nombre total d'options du plan.

RAPPORT DE GESTION



- La deuxième date d'attribution est fixée au jour de la tenue l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de FIESA approuvant les comptes annuels pour l'exercice se clôturant 31/12/2013. Le nombre d'options octroyées sera de 1/3 du nombre total d'options du plan.
- La troisième date d'attribution est fixé au jour de la tenue l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de FIESA approuvant les comptes annuels pour l'exercice se clôturant 31/12/2014. Le nombre d'options octroyées sera de 1/3 du nombre total d'options du plan plus une option.
- Les options ne peuvent pas être exercées avant l'expiration d'un délai de trois ans à dater de leur attribution, sauf en cas d'offre publique d'achat où elles peuvent être exercées immédiatement. Dans ce dernier cas, toutes les options non encore attribuées sont attribuées le jour de l'annonce publique de l'offre publique d'achat par la FSMA, les options non encore attribuées le seront au prix d'exercice équivalent à la moyenne des cours de clôture des 20 jours précédant l'annonce publique de l'OPA.

Pour le CEO, la partie variable nominale hors options sur actions atteint 34% des honoraires totaux. La politique de rémunérations pour les deux prochains exercices est à ce jour inchangée par rapport à celle décrite ci-dessus, sauf décision future.

c. Rémunérations des administrateurs non exécutifs

Les rémunérations des administrateurs pour l'exercice 2012 détaillées ci-après. Ces rémunérations comprennent les jetons de présence aux réunions du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et du Comité de Nomination/Rémunération.

	Montant	Commentaires
P. Vermaut	12.640	Montant annuel non indexé
Pierre Vermaut Mgt s.p.r.l.	86.870	indexé
A. Englebert	0	
ICML s.a. représentée par Alain Englebert	21.610	Montant annuel indexé
P. Lippens	3.250	Fixe par réunion
B. Lambert	6.000	Fixe par réunion
P. Percival	3.750	Fixe par réunion
P. Sevin	5.000	Fixe par réunion
J. Ducroux	5.000	Fixe par réunion
At Infitum représentée par D. Duffeleer	7.750	Fixe par réunion
S.C.S Philippe Vander Putten représentée par Philippe Vander Putten	7.000	Fixe par réunion
OL2EF s.p.r.l, représentée par Madame Anne Sophie Pijcke	1.250	Fixe par réunion
Total	160.120	

RAPPORT DE GESTION



Les rémunérations dues à Messieurs Bruno Lambert, Philippe Percival et Philippe Sevin sont facturées par la société Syntegra Capital Fund I, LP (Londres).

d. Rémunérations du management et des administrateurs exécutifs

Les rémunérations hors charges sociales du management hors celle du CEO sont structurées comme suit.

Rémunération de base	Rémunération variable	Pension	Autres	Total
458.065	122.580	24.413	58.481	663.540

Pour information, le comité de rémunération et le conseil d'administration ont décidé en mars 2012 d'octroyer un complément exceptionnel de rémunération variable de 68.100 € (coût société) à charge de l'exercice 2012 à deux membres du management committee pour leur prise en charge intermédiaire des responsabilités de CEO.

Le coût société de la rémunération variable nominale annuelle récurrente du management hors CEO est de 108.960 €.

Depuis début 2013, le CFO bénéficie d'un plan d'options d'achats de 10.000 actions sur 3 ans dont les caractéristiques sont décrites ci-avant.

La rémunération du CEO pour l'exercice 2012 se répartit comme suit.

Rémunération de base	Rémunération variable	Pension	Autres	Total
221.238	52.500	-	-	273.738

Ces rémunérations portent sur la période depuis le 1^{er} avril 2012 date d'entrée en fonction du nouveau CEO. La rémunération variable nominale annuelle est de 140.000 €.

En outre, le CEO bénéficie d'un plan d'options d'achats de 100.000 actions sur 3 ans dont les caractéristiques clés sont décrites ci-avant.

Pour rappel, il n'y pas d'administrateur exécutif.

e. Indemnités de départ du management et des administrateurs non exécutifs

Les indemnités contractuelles de départ du management sont les suivantes. Il n'est pas prévu de droit de recouvrement de la rémunération variable si cette dernière a été attribuée sur base d'informations financières erronées.

Eric Dienst, CFO	Cfr les dispositions légales belges
Sorin Mogosan, Directeur Achats, Production et Technique	Cfr les dispositions légales belges
Jean-François Buysschaert, COO	Cfr les dispositions légales belges

RAPPORT DE GESTION

L'indemnité contractuelle de rupture du CEO à partir de 2012 est fixée à 12 mois d'honoraires fixes pendant les deux premières années et à 18 mois d'honoraires fixes ensuite.

14. Mandats d'administrateurs et commissaires

Le conseil d'administration a nommé sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale des Actionnaires la société OL2EF sprl, enregistrée au RPM sous le numéro 0892.268.356, sise chaussée de Tervuren 111 à 1160 Bruxelles, avec pour représentant Madame Anne-Sophie Pijcke, enregistrée au registre national sous le numéro 68.05.17-092.85 et domiciliée chaussée de Tervuren 111 à 1160 Bruxelles comme Administrateur pour un terme venant à échéance à l'assemblée générale de 2018

Les mandats suivants d'administrateur et de commissaire viennent à échéance en 2013.

- BST, Réviseurs d'Entreprises S.C.P.R.L., représentée par Vincent DUMONT, Commissaire aux comptes consolidés

Le Conseil propose de ratifier la nomination de la société OL2EF sprl, enregistrée au RPM sous le numéro 0892.268.356, sise chaussée de Tervuren 111 à 1160 Bruxelles, avec pour représentant Madame Anne-Sophie Pijcke, enregistrée au registre national sous le numéro 68.05.17-092.85 et domiciliée chaussée de Tervuren 111 à 1160 Bruxelles comme Administrateur pour un terme venant à échéance à l'assemblée générale de 2018

Par ailleurs, le Conseil propose de nommer comme Réviseur aux comptes consolidés la société BST Réviseurs d'Entreprises S.C.P.R.L., sise rue Gachard 88 boîte 16 à 1050 Bruxelles, enregistrée au RPM sous le numéro 0444.708.673, inscrite à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sous le numéro b000158, représentée par Vincent Dumont, Réviseur d'Entreprises, inscrit à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sous le numéro A01905, avec des honoraires pour ce mandat fixé à 32.000 € hors TVA, pour 3 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire 2016 appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

En concertation avec BST, et compte tenu de l'intérêt pour la Société d'aligner la durée des mandats de Commissaire aux comptes statutaire et de Réviseur aux Comptes consolidés, cet alignement sera proposé à l'assemblée générale statutaire de 2015.

* * *

Nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2012 ainsi que l'affectation du résultat proposée, et de donner décharge de aux administrateurs et commissaire pour l'exercice de leur mandat en 2012.

*Braine-l'Alleud, le 29 avril 2013,
Pour le Conseil d'Administration,*

RAPPORT DES COMMISSAIRES**B S T****REVISEURS D'ENTREPRISES ASSOCIES
BEDRIJFSREVISOREN VENNOTEN**

D. SMETS*
P. TYTGAT
L. DILLEY,
T. GROESSENS
V. DUMONT
F. LEPOUTRE**
O. VERTESEN**
B. STEINIER

**REVISEUR D'ENTREPRISES
BEDRIJFSREVISOR**

E. VAN EETVELDE
J. FRANCOIS

**EXPERTS - COMPTABLES ET CONSEILS FISCAUX ASSOCIES
ACCOUNTANTS EN BELASTINGCONSULENTEN VENNOTEN**

M. GUILLAUME
L. LEPOUTRE

**CONSEIL FISCAL
BELASTINGCONSULENT**

H. CHRISTIAENSSENS

**FOUNTAIN
Société anonyme**

AVENUE DE L'ARTISANAT 17
1420 BRAINE L'ALLEUD

NUMÉRO D'ENTREPRISE : 0412.124.393

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

BST REVISEURS D'ENTREPRISES S.C.P.R.L. - BST BEDRIJFSREVISOREN B.B.V.B.A.
88 RUE GACHARDSTRAAT BTE/BUS 16 - 1050 BRUXELLES-BRUSSEL - TEL.: +32 2 346 46 24 - FAX: +32 2 346 46 32
www.bst.net - E-mail: secr@bst.net
T.V.A./B.T.W. (BE) 0444 708 673 - RMP BRUXELLES/RPR BRUSSEL

* AGRÉÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS (F.S.M.A.)
* ERKEND DOOR DE AUTORITEIT VOOR FINANCIËLE DIENSTEN EN MARKTEN (F.S.M.A.)
** ÉGALEMENT EXPERT-COMPTABLE
** EVENEENS ACCOUNTANT

RAPPORT DES COMMISSAIRES**FOUNTAIN S.A.**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2012, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et l'annexe, ainsi que les déclarations complémentaires requises.

Rapport sur les comptes annuels - opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 45.255.509 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 12.571.723 EUR

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

RAPPORT DES COMMISSAIRES**FOUNTAIN S.A.**

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Le prescrit des articles 526bis et 526quater du Code des Sociétés n'est, pour l'exercice sous revue, pas respecté dans la mesure où ceux-ci prévoient respectivement la présence d'un administrateur indépendant au sein du Comité d'Audit et d'une majorité d'administrateurs indépendants au sein du Comité de Rémunération. Nous renvoyons au rapport de gestion, lequel fait état des mesures prises par la société à cet égard.


Notre rapport n'a pu être remis minimum trente jours avant l'assemblée générale des actionnaires, étant donné l'absence de finalisation de certaines informations, en infraction à l'article 533bis du Code des Sociétés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

FOUNTAIN S.A.

- Pour le reste, nous n'avons pas à vous signaler d'autres opérations conclues ou de décisions prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Fait à Bruxelles,
le 30 avril 2013.



BST Réviseurs d'Entreprises,
S.C.P.R.L. de Réviseurs d'Entreprises,
représentée par
Pascale TYTGAT.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Informations Complémentaires

La société procède chaque année à des tests de dépréciation (impairment tests) sur ses actifs immobilisés incorporels, corporels et financiers. Si ces tests démontrent que la valeur comptable nette de l'immobilisation est supérieure à sa valeur économique et qu'aucun élément particulier ne prouve que cet écart est temporaire, la valeur comptable nette est réduite à hauteur de sa valeur économique par l'enregistrement d'une charge sur la période.

Les tests de dépréciation sont basés sur l'actualisation au coût du capital des " free cash flows " sur 5 ans générés par les immobilisations tenant compte de la valeur estimée de sortie de l'actif. Compte tenu de l'intégration industrielle verticale des activités du Groupe Fountain avec pour conséquence que les revenus de Fountain s.a. ne peuvent être dissociés des revenus de ses filiales qui assurent la commercialisation de ses produits, il a été considéré justifié d'effectuer ces test d'impairment sur une base consolidée et non pas sur les revenus individualisés des actifs testés. Ainsi, l'ensemble des immobilisations incorporelles, corporelles et financières (en particulier la participation détenue dans la société Fountain Nederlands Holding) font l'objet d'un test unique et global.

Le taux utilisé pour l'actualisation des flux futurs a été précisé comme étant le coût moyen pondéré du capital. Ce dernier est calculé comme étant le taux moyen du coût du capital et du coût de l'endettement financier, pondéré entre la valeur de capitalisation des actions de la société sur base du cours de bourse à la date de clôture et le montant de l'endettement financier du groupe à cette même date de clôture. Le coût du capital est calculé comme étant le taux sans risque sur les derniers emprunts d'états belges à 10 ans, augmenté de la prime de risque nette du marché belge, ajustée du " Beta " propre à l'action de la société Fountain sur le marché Euronext, ces 2 dernières données étant communiquée par une institution financière spécialisée indépendante.

Les projections de free cash flows ont été établies sur base des hypothèses suivantes.

" Les taux de croissance annuels de chiffre d'affaires ont été définis comme suit à périmètre constant

- o 2013 : -1,5 %
- o 2014 : +3,9%
- o 2015 : +4,8%
- o 2016 : +4,8%
- o 2017 : +4,8%

" Ces taux de croissance résultent du plan Kaffa 2017 approuvé par le Conseil d'Administration assortis d'une correction de prudence.

" L'évolution attendue des coûts futurs est la suivante :

- " 2013 : +5.9 %
- " 2014 : +2,3%
- " 2015 : +4,2%
- " 2016 : +4,0%
- " 2017 : +1,8%

L'augmentation des coûts résulte de la prise en considération des éléments suivants

" Frais généraux

o Indexation des coûts par année notamment pour tenir compte de l'inflation

o Hausse des salaires par années (indexation Belgique, augmentation de salaires France)

o Augmentation de l'efficacité et réduction de coûts (économie d'échelle)

" Marketing : budget augmenté de 1% à +/- 2.5 à 3 % du chiffre d'affaires en vue de soutenir le développement commercial

L'évolution des coûts résultent du plan Kaffa 2017 approuvé par le Conseil d'Administration assortie d'une correction pour la conformité avec l'IAS36.

" La valeur de sortie des activités au terme de 5 ans a été fixée à 6 mois de chiffre d'affaires pour les services d'OCS (office coffee system) et à 12 mois de chiffres d'affaires pour les services de Distribution Automatique.

" Le coût moyen pondéré du capital utilisé comme taux d'actualisation a été fixé à 5,90% (5,8% en 2011) sur base, en application des règles d'évaluation, d'un cours de bourse de l'action au 31 décembre 2012 de 11,40 €, d'un taux sans risque de 2,81%, d'une prime de risque belge nette de 8,855% et d'un coefficient Beta de 0,539, des dettes financières au 31 décembre 2012 et du coût estimé de ces dettes résultant des conventions les régissant et des IRS qui les couvrent.

" La période d'actualisation a été affinée. Tous les flux d'une année peuvent être actualisés en considérant qu'ils sont réalisés en moyenne à la moitié de l'année (facteur 0.5).

o L'actualisation du CF en n+5 prend le facteur temporel 4.5

o L'actualisation du CA en n+5 avec le facteur temporel 5.

L'application stricte et prudente de ce test de valorisation a conduit le Conseil d'Administration à prendre en compte la réduction de valeur présentée de 13.309 K€ sur ses participations.